

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Hervé, 1er adjoint au maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 13*

**Présents : Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Caroline Driol, Astrid Bouchard, Stéphane Mastropietro, Antoine Crezé, Cathy Peloso, Anne Izabelle.**

**Procurations : Mireille Berthuin à Anne Izabelle, Thierry Rutgé à Patrick Hervé, Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier à Sandrine Gayet, Dominique Capron à Patrick Hervé.**

**Absent : Christophe Corbet**

**Absente empêchée : Coralie Bourdelain**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Peloso, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 23 septembre 2021

### DELIBERATION N°3

#### Objet : état d'assiette de la forêt communale pour l'année 2022

M. Hervé donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assier en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

#### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					
					Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Délivrance
					Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré	
14	AMEL	1400	12	2022	X					
18	AMEL	400	8,9	2022	X					
23	AMEL	550	12	2022	X					
31	AMEL	450	15.76	2021	X					

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-213803349-20210928-DEL\_20210928\_03-DE

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Voté et accepté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 28 septembre 2021

**Pour extrait certifié conforme,**

Patrick HERVE,  
Adjoint au maire

